



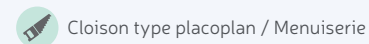


EXEMPLE INDICATIF DE PLANIFICATION DES TRAVAUX⁽¹⁾ POUR PASSER D'UNE CONFIGURATION T4 INTÉGRAL EN T4 CONFORT

| JOUR 1 | JOUR 2 | JOUR 4 | JOUR 5 |
|--|---|---|---|
| <p>Désinstaller l'un des meubles vasque de la pièce d'eau 2, réserver.</p>  <p>Protéger les surfaces intérieures exposées aux travaux.</p>  | <p>Poncer légèrement le support au papier de verre fin pour retirer les aspérités*.</p> <p>Effectuer les retouches de peinture (1^{ère} couche).</p> <p>Conseil : Pour une facilité de mise en œuvre et éviter les odeurs de solvant chimique, préférez une peinture acrylique.</p> <p>Installer la baignoire.</p> |  <p>Réaliser les joints de faïence murale.</p> | <p>Installer le meuble vasque réservé de la pièce d'eau 2 dans la nouvelle salle de bains.</p> <p>Assembler le meuble vasque.</p> <p>Raccorder les équipements sanitaires aux arrivées et évacuations d'eau (emplacements prévus sur plan).</p>  |
| <p>Enlever la cloison de séparation entre les 2 pièces d'eau afin de créer la future salle de bains.</p> <p>Enlever les cloisons des deux douches, ainsi que les deux bacs de douche.</p> <p>Effectuer les raccords d'enduit pour homogénéiser les murs au niveau des anciennes cloisons.</p> | <p>Effectuer l'étanchéité type «fermasec**» des surfaces autour de la future baignoire.</p> <p>Poser la faïence murale.</p> <p>Effectuer les retouches de peinture (2^{ème} passe).</p> | | <p>Assembler les meubles vasques.</p> <p>Installer le sèche-serviette et le luminaire (emplacement prévu sur le plan).</p> <p>Effectuer les raccordements électriques (arrivées prévues sur le plan).</p> |


Travaux Salle de bains ^{(1) (2)}




* Aspérités : Irrégularités d'une surface pouvant la rendre inégale et rugueuse. ** Fermasec : Système de protection à l'eau posé sous le carrelage des murs et des sols dans les pièces pouvant être exposées à l'humidité.

EXEMPLE DE TRANSFORMATION EN T4 CONFORT HO[M]DYSSÉE



 Arrivée électrique pour futur sèche-serviette.

 Arrivée électrique pour futur éclairage avec interrupteur.

 Arrivées et évacuations d'eau pour futurs vasque, baignoire et WC.

CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER - Siège social 12 place des États-Unis - 92545 MONTROUGE cedex - Société Anonyme au capital de 125 112 255 euros - 380 867 978 R.C.S. Nanterre – TVA intracommunautaire FR 12380867978 - Groupe Crédit Agricole.

(1) Le présent guide de planification des travaux est accessible à nouveau sur www.ca-immobilier.fr/guide-homdyssée. Il a été réalisé par Crédit Agricole Immobilier à l'attention exclusive des acquéreurs d'appartements Ho[m]dyssée sur la base d'une journée de travail que les travaux soient réalisés par l'acquéreur disposant de notions de bricolage et/ou par un professionnel du bâtiment. Il reprend les détails des reconfigurations possibles, les étapes à suivre selon la transformation choisie pour agrandir le séjour en supprimant un cloison avec la chambre, ou créer une chambre supplémentaire, ou transformer un dressing en salle de bains, ou encore une salle de bains en deux salles d'eau, et inversement, la planification indicative des travaux et les corps d'état concernés ainsi que les normes en vigueur notamment de sécurité à respecter. Selon le plan initial choisi par le réservataire, (Open, Confort ou Intégral) et la reconfiguration souhaitée, certains équipements et matériels peuvent être à la charge de l'acquéreur tels que vasque, porte-serviettes, cloisons, aménagements de placards, faïence murale, équipements de dressing... Ce guide est donné à titre purement indicatif sans aucune garantie d'exhaustivité du nombre et du contenu des étapes à réaliser, ni des délais d'achèvement ou des résultats obtenus après la reconfiguration. Il constitue un simple outil d'information supplémentaire mais aucunement un outil d'aide à la prise de décision de reconfiguration qui relève de la seule responsabilité de l'acquéreur.

(2) Les travaux d'évolutivité portent, selon le choix de la reconfiguration, sur la pose de cloisons ou la réalisation de branchements électriques, sans reprise des sols, et ne portent pas sur la plomberie, l'électricité ou le chauffage de structure. L'acquéreur peut décider de réaliser lui-même et à ses seuls frais ces travaux s'il considère, à sa seule discrétion, qu'ils sont à sa portée. Dans le cas contraire, il lui incombe de les confier à un professionnel du bâtiment. Crédit Agricole Immobilier ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du choix de l'acquéreur de confier ou non la réalisation des travaux à un professionnel ni des travaux effectués, notamment en terme de conformité ou de sécurité. Crédit photos : iStockphoto. Illustrations : Golem Images / Marsatwork. Illustrations non contractuelles dues à une libre interprétation de l'artiste et susceptibles de modifications pour raisons techniques et administratives. Conception : Marsatwork. © Crédit Agricole Immobilier - Septembre 2016. Toute reproduction du contenu de ce support sans autorisation de Crédit Agricole Immobilier est interdite. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.